

Lettre Electronique

Catherine Morin-Desailly

Sénatrice de la Seine-Maritime
Conseillère régionale de Normandie



L'actualité du Sénat et des territoires
n°16 - Avril 2021

Chère amie, Cher ami,

J'ai le plaisir de vous adresser cette nouvelle lettre d'information qui témoigne du travail de la Haute Assemblée sur l'ensemble des sujets d'actualité.

En vous souhaitant bonne lecture,

Bien chaleureusement,

Catherine MORIN-DESAILLY

Sécurité globale - Un renforcement bienvenue des prérogatives judiciaires des polices municipales



La sécurité publique est une préoccupation quotidienne des élus et l'élargissement des pouvoirs de la police municipale était un enjeu central de cette proposition de loi sécurité globale.

Le 29 mars 2021, la commission mixte paritaire (CMP) est parvenue à un accord sur le texte qui vise à assurer un continuum de sécurité sur plusieurs thématiques : champ d'action des polices municipales, sécurité privée, protection des forces de sécurité ou encore les nouvelles technologiques.

Le 7 avril 2021, le Sénat a adopté le texte dans sa rédaction résultant des travaux de la CMP, qui retient notamment comme apport du sénat **la limitation de la suppression des crédits de réduction de peine pour les auteurs d'infractions commises à l'encontre d'un élu, d'un policier ou d'un gendarme aux infractions les plus graves (article 23).**

Les conventions de coordination entre les polices municipales et les forces de l'ordre nationales seront renforcées afin d'assurer la bonne articulation des acteurs de la sécurité (articles 1er et 6 quater A). Le Sénat a adopté une position ferme sur l'élargissement de l'action des policiers municipaux. Il avait porté l'expérimentation du renforcement des prérogatives des polices municipales de trois à cinq ans et fait abaisser le seuil nécessaire pour candidater à l'expérience de 20 à 15 agents.

Je me suis mobilisée avec mes collègues pour que ce texte fasse ressortir de nouvelles règles à la hauteur des enjeux de sécurité pour les élus et leurs équipes de polices municipales.

Aussi, nous avons soutenu des amendements de notre collègue Hervé MAUREY allant dans ce sens et adoptés par le Sénat :

- **Un amendement à l'article 1er Bis visant à clarifier dans le code de la**

Le texte prévoit **une expérimentation dans le domaine de la police municipale qui sera ouverte aux communes et intercommunalités volontaires comptant au moins 15 agents de police municipale** (article 1er).

Celle-ci permettra aux policiers municipaux de constater par procès-verbal certains délits, d'immobiliser des véhicules ou de saisir des objets (article 1er).

Sa durée est de cinq ans et entrera en vigueur au plus tard le 31 octobre 2021 (article 1er).

sécurité intérieure les obligations d'informations, notamment en cas de classement sans suite d'une procédure, qui pèsent sur le Procureur de la République lorsque l'infraction lui a été signalée par un maire. Il étend également l'obligation d'indiquer au maire les raisons juridiques ou d'opportunité qui justifient un classement sans suite d'une infraction constatée par la police municipale, la police nationale ou la gendarmerie.

- **Un sous-amendement à l'article 5 sur la création de polices pluri-municipales entre des communes rurales visant à assouplir l'obligation de continuité territoriale.** Cette mutualisation est désormais possible dans le cadre d'une convention ou d'un syndicat intercommunal, dès lors que les communes appartiennent à un même EPCI à fiscalité propre. L'amendement d'origine prévoyait l'assouplissement de l'obligation de continuité territoriale pour les communes appartenant à une même agglomération au sein d'un même département.

Principes de la République - Le Sénat favorise le maintien du régime actuel d'instruction en famille



Le Sénat a entamé l'examen du [projet de loi confortant le respect des principes de la République](#) le mardi 30 mars dernier.

L'instruction en famille est une pratique éducative présente en France de longue date et soumise à une déclaration préalable de la part des parents. Le Gouvernement souhaite qu'un **nouveau dispositif d'autorisation préalable** à l'instruction en famille soit établi avec une liste exhaustive de dérogations permettant ladite instruction (article 21) :

- L'état de santé de l'enfant ou son handicap;
- La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives;
- L'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique d'un établissement scolaire;

de leur capacité à assurer l'instruction en famille dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Nous étions nombreux à considérer que ces nouvelles contraintes imposées par le Gouvernement, même si elles portaient d'un bon sentiment, devenaient une marque de défiance et **nous avons considéré qu'il fallait s'en tenir au régime actuel.**

Aussi, nous avons déposé avec ma collègue Annick BILLON, un amendement de suppression de l'article 21 qui a été voté.

Suite à cela, la commission des lois du Sénat a préféré **renforcer le contrôle de l'instruction en famille** par le biais de l'information préoccupante, définie comme *"une information transmise au département sur la situation d'un mineur, accompagné ou non, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être, ou que les conditions de son*

- L'existence d'une situation particulière propre à l'enfant, sous réserve que les personnes qui en sont responsables justifient

éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être." (article R226-2-2 du Code de l'action sociale et des familles).

L'examen du texte par le Sénat se poursuit jusqu'au lundi 12 avril 2021.

Débat préalable au Conseil Européen des 25 et 26 mars 2021

Précédemment à chaque Conseil Européen, les membres de la commission des affaires européennes du Sénat, dont je fais partie, organisent un débat sur les sujets qui y seront traités pour faire valoir auprès du Ministre de référence leur point de vue.

Ainsi, ce mois-ci, deux jours avant le Conseil Européen des 25 et 26 mars, un débat préalable était organisé.

Nous avons interpellé Clément BEAUNE sur la politique vaccinale et la nouvelle politique numérique inscrites à l'ordre du jour.

Rapporteuse sur les sujets numériques, je suis intervenue très longuement sur le fait que *"la crise sanitaire a rappelé l'importance*

de la maîtrise du numérique dans les secteurs clefs des transports, de la cybersécurité ou des données de santé. Nous devons développer une autonomie stratégique européenne en la matière."

Il est primordial de passer des paroles aux actes en matière de souveraineté : *"Bercy fait de l'harmonisation fiscale son cheval de bataille, mais nous avons confié notre plateforme des données de santé à Microsoft, symbole de notre incapacité à résister au GAFAM"*.

Une stratégie de développement industriel doit être mise en place pour aider les PME à devenir des acteurs internationaux innovants dans les secteurs de la santé, de l'énergie, des transports, des objets connectés. L'État doit orienter ses marchés en ce sens.

Dans le cadre de mes travaux à la commission des affaires européennes du Sénat, je suis la définition d'un cadre européen de responsabilité des grandes plateformes du numérique et les textes européens en cours d'élaboration : le Digital Services Act et le Digital Marketing Act.

Audition de Thierry BRETON Commissaire européen au Marché intérieur

Ce mois-ci était particulièrement marqué par la politique européenne. En effet, après le débat préalable au Conseil Européen, nos commissions des affaires européennes, des affaires économiques et de la culture ont organisé une audition de **Thierry BRETON, Commissaire européen au Marché intérieur**, le 30 mars 2021.

Cette audition a également été l'occasion d'aborder très largement la stratégie vaccinale de l'Union et d'en faire un point très précis face au retard pris par celle-ci. Thierry Breton nous a fait un état des lieux complet.

A cette occasion, nous avons longuement discuté des sujets qui entrent dans le champs de compétence du Commissaire : stratégie industrielle, numérique, autonomie stratégique européenne, stratégie vaccinale et l'approfondissement du marché intérieur

J'ai tenu à interroger Thierry BRETON sur l'enjeu d'une véritable politique industrielle en faveur du numérique, digne de ce nom, qui a fait défaut ces 20 dernières années et nous a mis en danger de souveraineté.

Commission des Affaires Européennes du Sénat : Stratégie vaccinale de l'Union Européenne

Le lendemain, lors de sa réunion du 31 mars, notre commission des affaires européennes du Sénat a adopté une proposition de résolution européenne, présentée par nos collègues Mmes Pascale GRUNY et Laurence HARRIBEY, portant sur le certificat vert numérique que la Commission Européenne souhaite instaurer pour faciliter les déplacements entre Etats membres de l'Union.

Il permettrait pour chaque citoyen d'attester qu'il a été vacciné, qu'il s'est rétabli suite à la Covid-19 ou qu'il a effectué un test de dépistage dont le résultat est négatif.

Notre commission souhaite que des garanties supplémentaires soient apportées en matière de protection des données de santé à caractère personnel, sur la durée d'utilisation

du dispositif et que les conditions de son éventuelle prorogation soient précisées. Une évaluation scientifique régulière pour actualiser la durée de validité du certificat vert est également recommandée. Lors de cette même réunion, nous avons débattu de la stratégie de l'Union européenne concernant les vaccins contre la Covid-19.

Pour en savoir plus :

- [Stratégie de l'Union européenne concernant les vaccins contre la Covid-19](#)

- [Proposition de résolution européenne sur la proposition de certificat vert européen visant à faciliter la libre circulation pendant la pandémie de Covid-19](#)

Consultation des élus



L'article 55 de la loi SRU impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux.

Adoptée il y a 20 ans, cette loi arrive à échéance en 2025. Afin de préparer l'examen d'un futur texte de loi et de formuler des propositions s'appuyant sur l'expérience des communes, la commission des affaires économiques du Sénat a confié à **Dominique**

ESTROSI-SASSONE (LR - Alpes Maritimes) et **Valérie LETARD (UC - Nord)** une mission d'évaluation.

Le Sénat étant le représentant des territoires et des élus locaux, il a donc choisi de lancer une consultation à l'attention des maires des communes concernées par l'article 55 de la loi SRU afin de recueillir leur vécu et de mieux comprendre les situations.

Pour participer à la consultation, rendez-vous, jusqu'au 15 avril, sur [**www.participation.senat.fr**](http://www.participation.senat.fr) ou en cliquant

directement [ici](#).

Mes cosignatures

Situation financière des bars épiceries

La situation financière des bars épiceries est particulièrement inquiétante depuis le début de la crise sanitaire. Ils n'ont pu poursuivre que partiellement leur activité et ne font l'objet d'aucune aide.

Bien que l'activité d'épicerie ait généré un chiffre d'affaire en augmentation pendant les mois de confinement, c'est bien l'activité de bar qui génère la marge. Ces établissements sont donc en difficulté alors qu'ils sont souvent le dernier commerce en zone rurale.

Aussi, j'ai tenu à soutenir l'initiative de mes collègues Serge BABARY et Muriel JOURDA ayant attiré l'attention du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la relance, chargé des PME, Alain GRISET.

Nous avons demandé la mise en place d'un dispositif rapide d'indemnisation pour cette double activité sans quoi ces entreprises seront laissées à l'abandon, avec pour conséquence l'appauvrissement des zones rurales.

Revue de presse

["Les orchestres appartiennent à l'écosystème de leur territoire"](#) - la Gazette des communes

["Mars-avril 2020: la continuité du Sénat coûte que coûte"](#) - Public Sénat

["Souveraineté numérique : passer du discours aux actes"](#) - Cybercercle, #ParoledExpert

Publications utiles à retrouver sur le site du Sénat

Délégation aux collectivités territoriales

["L'Ancre territoriale de la Sécurité intérieure"](#) - Rapport d'information

Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

["La stratégie vaccinale contre la Covid-19"](#) - Rapport

Commission des Affaires économiques

["Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse"](#) - Rapport d'information

Délégation sénatoriale à la prospective

["Mobilités dans les espaces peu denses en 2040 : un défi à relever dès aujourd'hui"](#) - Rapport d'information

Nous contacter

Au Sénat
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06
Tel : 01.42.34.29.95

En Seine-Maritime
Permanence parlementaire
8 bis rue Alsace-Lorraine
76000 ROUEN
Tel : 02.35.15.38.30

c.morin-desailly@senat.fr

catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Louis THEVENOT

**Sophie BARDOU-HOUSSAYE
Anne-Sophie DESCHAMPS**

Directrice de la publication : Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime



Les **CENTRISTES**
le nouveau centre

Union
Centriste
Sénat

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Catherine MORIN-DESAILLY, vous pouvez vous [désabonner](#).

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seule Catherine MORIN-DESAILLY est destinataire des informations que vous lui communiquez.